

International Standard Norme internationale



1942

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Dental vocabulary

First edition — 1983-03-01

Vocabulaire de l'art dentaire

Première édition — 1983-03-01

UDC/CDU 616.314 : 001.4

Ref. No./Réf. n° : ISO 1942-1983 (E/F)

Descriptors : dentistry, dental equipment, dental materials, vocabulary./**Descripteurs** : art dentaire, matériel dentaire, produit dentaire, vocabulaire.

Price based on 41 pages/Prix basé sur 41 pages

Foreword

ISO (the International Organization for Standardization) is a worldwide federation of national standards bodies (ISO member bodies). The work of developing International Standards is carried out through ISO technical committees. Every member body interested in a subject for which a technical committee has been authorized has the right to be represented on that committee. International organizations, governmental and non-governmental, in liaison with ISO, also take part in the work.

Draft International Standards adopted by the technical committees are circulated to the member bodies for approval before their acceptance as International Standards by the ISO Council.

International Standard ISO 1942 was developed by Technical Committee ISO/TC 106, *Dentistry*.

It has been approved by the member bodies of the following countries :

Australia	Germany, F. R.	Romania
Brazil	India	South Africa, Rep. of
Canada	Iran	Switzerland
Czechoslovakia	Ireland	United Kingdom
Egypt, Arab Rep. of	Italy	USA
France	New Zealand	USSR

International Standard ISO 1942-1983 is the combination into one single document of Lists 1 to 4 corresponding to International Standard ISO 1942/1 parts 1 to 4, as well as to Addenda 1 to 3 to List 1, Addenda 1 and 2 to List 2, Addenda 1 and 2 to List 3, and Addendum 1 to List 4.

It therefore cancels and replaces International Standards ISO 1942/1-1977, ISO 1942/2-1977, ISO 1942/3-1977 and ISO 1942/4-1976, and their respective addenda.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 1942 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 106, *Produits et matériel pour l'art dentaire*.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Roumanie
Allemagne, R. F.	Inde	Royaume-Uni
Australie	Iran	Suisse
Brésil	Irlande	Tchécoslovaquie
Canada	Italie	URSS
Égypte, Rép. arabe d'	Nouvelle-Zélande	USA

La Norme internationale ISO 1942-1983 résulte de la combinaison en un seul document des listes 1 à 4, correspondant aux Normes internationales ISO 1942/1 à 4, ainsi que des Additifs 1 à 3 à la Liste 1, des Additifs 1 et 2 à la Liste 2, des Additifs 1 et 2 à la Liste 3 et de l'Additif 1 à la Liste 4.

En conséquence, elle annule et remplace les Normes internationales ISO 1942/1-1977, ISO 1942/2-1977, ISO 1942/3-1977 et ISO 1942/4-1976, ainsi que leurs Additifs.

Contents

	Page
0 Introduction	1
1 Scope and field of application	1
2 Use of terms printed in italic typeface in definitions	2
3 Organization of the alphabetical index	2
Section 1 : Basic terms	3
Section 2 : Dental materials	7
Section 3 : Dental instruments	14
Section 4 : Terms associated with the testing of dental materials, instruments and equipment	30
 Alphabetical index	
English	34
French	38

Sommaire

	Page
0 Introduction	1
1 Objet et domaine d'application	1
2 Emploi dans les définitions de termes écrits en caractères italiques	2
3 Organisation de l'index alphabétique	2
Chapitre 1 : Termes de base	3
Chapitre 2 : Termes relatifs aux produits dentaires	7
Chapitre 3 : Termes relatifs à l'instrumentation dentaire	14
Chapitre 4 : Termes relatifs aux essais de produits, d'instrumentation et de matériel dentaires	30
Index alphabétique	
Anglais	34
Français	38

Dental vocabulary

Vocabulaire de l'art dentaire

0 Introduction

This International Standard is a combination of Lists 1 to 4 of ISO 1942, *Dental vocabulary*, incorporating the following addenda :

Addenda 1, 2 and 3 to List 1

Addenda 1 and 2 to List 2

Addenda 1 and 2 to List 3

Addendum 1 to List 4

The terms and definitions given in this International Standard are unchanged from the original Lists, except those definitions which were given in addenda since they were stated as replacing definitions given in the original Lists.

The structure of the Vocabulary has been maintained, the original Lists having become sections of this International Standard. The sections are as follows :

Section 1 : Basic terms

Section 2 : Dental materials

Section 3 : Dental instruments

Section 4 : Terms associated with the testing of dental materials, instruments and equipment

Future published addenda to this International Standard will be designated ISO 1942-1983/Addendum 1, etc.

1 Scope and field of application

This International Standard defines terms used in dentistry, particularly those relating to dental materials, instruments and equipment, and terms associated with the testing of such products. Equivalent terms and definitions are given in both English and French.

0 Introduction

La présente Norme internationale correspond à une combinaison des listes 1 à 4 de l'ISO 1942, *Vocabulaire de l'art dentaire*, incorporant les additifs suivants :

Additifs 1, 2 et 3 à la Liste 1

Additifs 1 et 2 à la Liste 2

Additifs 1 et 2 à la Liste 3

Additif 1 à la Liste 4

Les termes et définitions donnés dans la présente Norme internationale sont repris tels quels des listes originales, à l'exception des définitions qui étaient données dans les additifs puisqu'elles étaient censées remplacer les définitions données dans les listes d'origine.

La structure du Vocabulaire a été maintenue, les listes d'origine devenant les «chapitres» de la présente Norme internationale. Ces chapitres se présentent ainsi :

Chapitre 1 : Termes de base

Chapitre 2 : Termes relatifs aux produits dentaires

Chapitre 3 : Termes relatifs à l'instrumentation dentaire

Chapitre 4 : Termes relatifs aux essais de produits, d'instrumentation et de matériel dentaires

Les additifs à la présente Norme internationale qui seront publiés ultérieurement seront désignés ainsi : ISO 1942-1983/Additif 1, etc.

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale définit les termes utilisés en art dentaire, en particulier ceux se rapportant aux produits dentaires, à l'instrumentation et au matériel dentaires, ainsi que les termes relatifs aux essais de ces fournitures dentaires. Les termes équivalents et leurs définitions sont donnés en anglais et en français.

2 Use of terms printed in italic typeface in definitions

A term printed in italic typeface in a definition, an example or a note, has the meaning given to it in another entry of the Vocabulary, which may be in another section. The term is only printed in italic typeface the first time it occurs in each entry.

Other grammatical forms of the term, for example plurals of nouns and participles of the verbs, are printed in the same way as the basic form.

3 Organization of the alphabetical index

At the end of this International Standard, an alphabetical index, for each language used, includes all terms in that language defined in the sections.

2 Emploi dans les définitions de termes écrits en caractères italiques

Dans le texte d'une définition, d'un exemple ou d'une note, tout terme imprimé en caractères italiques a le sens défini dans un autre article du Vocabulaire, qui peut se trouver dans un autre chapitre. Le terme n'est imprimé en caractères italiques que la première fois où il apparaît dans chaque article.

Les autres formes grammaticales du terme, par exemple le pluriel des noms et le participe des verbes, sont imprimées de la même manière que la forme de base.

3 Organisation de l'index alphabétique

À la fin de la présente Norme internationale se trouve un index alphabétique, pour chaque langue utilisée, qui comprend tous les termes de cette langue définis dans les différents chapitres.

Section 1 : Basic terms

1.001 dentistry : The science and art of preventing, diagnosing and treating diseases, injuries and malformations of the teeth, jaws and mouth and of replacing lost teeth and associated tissues.

NOTE — The above definition is without prejudice to national regulations and usages which might limit its scope.

1.002 prosthodontics; prosthetics : That part of *dentistry* concerned with the design, construction, making, insertion and maintenance of artificial appliances intended to replace one or more teeth and associated tissues.

1.003 dental surgery; dental operatory/USA/ : A room equipped for dental treatment.

1.004 dental laboratory : A workshop where technical procedures not requiring the presence of the patient are carried out.

1.005 dental laboratory technician : A technician competent to perform any type of *dental laboratory* work not requiring the presence of the patient.

1.006 conservative dentistry : That part of *dentistry* which is concerned with the treatment and restoration of individual teeth.

1.007 endodontics : That part of *conservative dentistry* which is concerned with pulp and root canal therapy.

1.008 pedodontics : *Dentistry* for children.

1.009 filling :

a) Material

Suitable material inserted into a tooth cavity without necessarily restoring form or function.

b) Action

The insertion of suitable materials into a tooth cavity without necessarily restoring form or function.

1.010 restoration :

a) Material

The material or materials which restore the form and the function of a tooth.

b) Action

The complete functional reconstruction of a tooth.

Chapitre 1 : Termes de base

1.001 art dentaire : Science et art de prévenir, de diagnostiquer et de traiter les maladies, les lésions et les malformations des dents, des maxillaires et de la bouche, et de remplacer les dents et les tissus associés manquants.

NOTE — Cette définition ne préjuge pas des réglementations et usages nationaux qui peuvent en limiter la portée.

1.002 art de la prothèse dentaire : Partie de l'*art dentaire* concernant la conception, la réalisation, la mise en place et la maintenance de dispositifs artificiels ayant pour objet le remplacement d'une ou plusieurs dent(s) et des tissus associés.

1.003 cabinet dentaire : Local professionnel où le praticien traite ses patients.

1.004 laboratoire dentaire : Local où sont réalisés les travaux ne nécessitant pas la présence du patient.

1.005 technicien de laboratoire dentaire : Technicien ayant compétence pour effectuer tous travaux ne nécessitant pas la présence du patient.

1.006 dentisterie conservatrice : Partie de l'*art dentaire* concernant le traitement et la restauration de la dent.

1.007 endodontie : Partie de la *dentisterie conservatrice* concernant le traitement de la pulpe et des canaux radiculaires.

1.008 pédodontie : *Art dentaire* adapté aux enfants.

1.009 obturation

a) Produit

Produit adéquat inséré dans une cavité dentaire, sans que soit forcément restaurée la forme ou la fonction.

b) Action

Action de combler une cavité dentaire, à l'aide de produits adéquats, sans forcément restaurer la forme ou la fonction.

1.010 restauration :

a) Produit

Le ou les produit(s) qui restaure(nt) la forme et la fonction d'une dent.

b) Action

Reconstruction fonctionnelle complète d'une dent.

1.011 dental material : A substance or combination of substances specially prepared and/or presented for the use of authorized persons in the practice of *dentistry* and/or its associated procedures.

1.012 dental equipment : Furniture, machines, apparatus and accessories thereto, specially manufactured and/or presented for the use of authorized persons in the practice of *dentistry* and/or its associated procedures.

1.013 dental instruments : Small hand-tools specially designed for use in *dentistry*.

1.014 impression : A dimensionally accurate reproduction, in a negative form, of areas of the dental and/or oral structures.

1.015 model (working or study) : A dimensionally accurate reproduction, in a positive form, of areas of the oral cavity.

1.016 mould : A dimensionally accurate reproduction, in a negative form, of a *model*.

1.017 anatomical crown : The portion of a tooth normally covered by enamel.

1.018 visible crown : That part of the *anatomical crown* which is accessible to visual examination.

1.019 removable prosthesis : A prosthesis which can be removed or reinserted by the patient.

1.020 post crown : A *restoration*, or part of prosthesis retained by one or more root posts, replacing the clinical crown of a non-vital tooth.

1.021 root-canal enlargement : The operation of enlarging a root canal, by mechanical means alone or by mechanical combined with chemical methods, so as to smooth and straighten it.

1.022 restorative dentistry : A comprehensive term covering dental procedures in the dentulous or partially edentulous mouth; these may include operative, endodontic, periodontic, orthodontic and prosthetic procedures.

1.023 [No English term with equivalent meaning] : Translation of French text is as follows : "That part of conservative dentistry which is concerned with the functional restoration of the tooth".

1.024 working space of the dentist : A space organized around the dentist and equipped for the positioning and treatment of the patient.

1.025 dental operator stool : A movable seat which satisfies the general requirements relevant to the performance of dentistry by a seated operator.

1.011 produit dentaire : Substance ou combinaison de substances spécialement préparée et/ou présentée pour utilisation par les personnes autorisées à la pratique de *l'art dentaire* et/ou des techniques associées.

1.012 matériel dentaire : Mobilier, machines, appareillage et leurs accessoires, spécialement fabriqués et/ou présentés pour utilisation par les personnes autorisées à la pratique de *l'art dentaire* et/ou des techniques associées.

1.013 instruments dentaires : Petits outils à main spécialement conçus pour être utilisés en *art dentaire*.

1.014 empreinte : Reproduction en négatif, aux dimensions exactes, de régions de la cavité buccale.

1.015 modèle (de travail ou d'étude) : Reproduction en positif, aux dimensions réelles, de régions de la cavité buccale.

1.016 surmoulage : Reproduction en négatif, aux dimensions réelles, d'un *modèle*.

1.017 couronne anatomique : Partie de la dent normalement recouverte par l'émail.

1.018 couronne apparente : Partie de la *couronne anatomique* accessible à l'examen visuel.

1.019 prothèse amovible : Prothèse qui peut être retirée et remplacée par le patient.

1.020 couronne à tenon(s) radiculaire(s) : *Restauration* ou élément de prothèse retenu principalement par un ou plusieurs tenon(s) radiculaire(s) et remplaçant la couronne clinique d'une dent dépulpée.

1.021 élargissement des canaux : Opération consistant à agrandir la lumière des canaux radiculaires par des moyens mécaniques ou mécanico-chimiques et à régulariser leur trajet.

1.022 médecine dentaire restauratrice : Terme général qui recouvre les interventions dentaires que l'on pratique dans une bouche dentée ou partiellement édentée; ces interventions peuvent comprendre les actes d'endodontie, de périodontie (parodontie), d'orthodontie, de dentisterie restauratrice et de prothèse.

1.023 dentisterie restauratrice : Partie de la dentisterie conservatrice concernant la reconstitution fonctionnelle de la dent.

1.024 poste de travail du praticien dentaire : Espace organisé autour du praticien dentaire et équipé pour le positionnement et le traitement des patients.

1.025 siège d'opérateur : Siège aisément déplaçable répondant aux spécifications générales relatives à l'exercice de l'art dentaire par un opérateur assis.

1.026 dental patient chair; dental chair : An item of dental equipment, provided with a range of movements, which is designed to support and position the patient for treatment.

1.027 anchorage : That area which by its situation, configuration and/or preparation is suitable for retention of a prosthesis.

1.028 prosthetic attachment : A part of a *removable prosthesis* which provides retention and/or stability by engaging an abutment.

1.029 precision attachment; precision retainer : An interlocking device, one component of which is fixed to an abutment or abutments and the other is integrated into a *removable prosthesis* in order to stabilize and /or retain it.

1.030 resilient attachment : Attachment designed to give a tooth borne/tissue borne prosthesis sufficient mechanical play to withstand the variations in the seating of the prosthesis due to deformations of the mucosa and underlying tissues, without placing excessive stress on the abutments.

1.031 stress breaker : That part of a tooth-borne/mucosa borne prosthesis designed to relieve the abutment teeth and their supporting tissues from harmful stresses.

1.032 stress-breaking attachment : A term which is self-explanatory.

1.033 to burnish : To rub a metallic surface with a hard instrument in order to polish and harden it and, in the case of a restoration, to improve its marginal adaptation.

1.034 root post flange : A projecting ring on certain root posts, that demarcates the coronal portion from the part intended to fit into the root canal.

1.035 to cast : To produce an object of desired shape by pouring or injecting a metal or other material in the liquid state into a mould in which it solidifies.

1.036 casting : An object formed by the solidification of a liquid which has been poured or injected into a mould.

1.037 [No equivalent English term] : Translation of French text is as follows : "to have a path of insertion-removal : To have a form which permits insertion and removal, without deformation, following a predetermined path of movement".

1.038 retention : Resistance to removal or displacement.

1.039 shoulder (in a preparation) : A bearing surface, usually cervical or paracervical (in a preparation) made with the aim of increasing the support and/or thickness of a *restoration*.

1.026 fauteuil dentaire : Élément du matériel dentaire, conçu pour le soutien du patient et pourvu de la gamme de mouvements nécessaires au positionnement précis du patient durant le traitement.

1.027 ancrage : Endroit qui, par sa situation, sa configuration et/ou sa préparation, est apte à assurer la rétention d'une prothèse.

1.028 attachement prothétique : Partie d'une *prothèse amovible* qui assure à celle-ci sa rétention et/ou sa stabilisation en s'ajustant à un pilier.

1.029 attachement de précision : Système d'attachement à enclenchement, dont l'une des parties est fixée à un ou plusieurs pilier(s) et dont l'autre est intégrée à une *prothèse amovible* de façon à apporter à celle-ci stabilisation et/ou rétention.

1.030 attachement à résilience : Attachement conçu dans le but de donner à une prothèse à appui mixte le jeu mécanique suffisant pour que les dents-piliers puissent supporter, sans contraintes excessives, les variations d'assise de la prothèse dues aux déformations de la fibromuqueuse et des tissus sous-jacents.

1.031 rupteur de forces : Partie d'une prothèse à appui mixte destinée à éviter aux dents-piliers et à leurs tissus de soutien des sollicitations mécaniques nuisibles.

1.032 attachement avec rupteur de forces : Terme se définissant par lui-même.

1.033 brunir : Frotter une surface métallique avec un instrument dur afin de la polir et de la durcir et, dans le cas d'une restauration, pour augmenter l'adaptation de ses bords.

1.034 collerette de tenon radiculaire : Épaulement en forme de rondelle qui, sur certains tenons radiculaires, marque la limite des parties coronaire et radiculaire.

1.035 couler : Produire un objet de forme définie en versant ou en injectant un métal, ou un autre produit à l'état liquide, dans un moule où il se solidifiera.

1.036 pièce coulée : Objet obtenu par coulée dans un moule.

1.037 être de dépouille : Avoir une forme telle qu'elle permette une insertion et une désinsertion sans déformation selon un mouvement déterminé.

1.038 rétention : Résistance à l'enlèvement ou au déplacement.

1.039 épaulement (dans une préparation) : Surface d'appui, le plus souvent cervicale ou paracervicale, réalisée lors d'une préparation dans le but d'augmenter la sustentation et/ou l'épaisseur d'une *restauration* ou d'une prothèse.

1.040 working model : A model made of a suitably wear resistant material intended for indirect work procedures.

1.041 die (unit model) : A working model, usually removable from the cast, made of a suitably hard and wear resistant material and obtained from the impression of one tooth or preparations in one tooth.

1.042 dental product : Any product specially manufactured, prepared and/or presented for the use of authorized persons in the practice of *dentistry* and/or its associated procedures.

1.043 dental device : Any article, instrument or appliance, specially manufactured and/or presented for the use of authorized persons in the practice of *dentistry* and/or its associated procedures, which is neither a *dental material*, nor an item of *dental equipment* nor has been made specifically for an individual patient.

1.044 dental pharmacological materials : Those *dental materials* which carry out their intended function by actively affecting, either locally or systemically, the normal physiological behaviour of the tissues or any pathological changes taking place in them, or by modifying the normal metabolism of cells or of invading micro-organisms. (Such pharmacological action may also be a secondary function of certain other dental materials.)

1.045 dental anaesthetics : *Dental pharmacological materials* used to induce local or regional anaesthesia.

1.040 modèle de travail : Modèle fait d'un matériau capable de résister aux efforts lors de l'exécution au laboratoire.

1.041 modèle unitaire : Modèle de travail, habituellement amovible, fait d'un matériau suffisamment dur et résistant et obtenu à partir de l'empreinte d'une dent et des préparations dans une dent.

1.042 fournitures dentaires : Tout ce qui est spécialement fabriqué, préparé et/ou présenté pour utilisation par les personnes autorisées à la pratique de l'*art dentaire* et/ou des techniques associées.

1.043 instrumentation dentaire : Instruments, dispositifs ou autres objets manufacturés, spécialement fabriqués et/ou présentés pour utilisation par les personnes autorisées à la pratique de l'*art dentaire* et/ou des techniques associées, à l'exclusion de ceux classés dans les produits ou dans le matériel et des appareils réalisés pour un patient particulier.

1.044 produits pharmacologiques dentaires : *Produits dentaires* dont l'effet désiré est une action, par voie locale ou générale, sur le comportement physiologique des tissus ou sur des processus pathologiques qui s'y manifestent, ou une modification du métabolisme de cellules ou de micro-organismes. (Une telle action pharmacologique peut également être un effet secondaire de certains autres produits dentaires.)

1.045 anesthésiques dentaires : *Produits pharmacologiques dentaires* utilisés pour obtenir l'anesthésie locale ou régionale.

Section 2 : Dental materials

2.001 filling material : A *dental material* specially intended for temporary or permanent *filling* of cavities in teeth.

2.002 alloy for dental amalgam : An alloy in fine particles, composed mainly of silver and tin, which, when mixed with mercury, produces a *dental amalgam*.

2.003 dental amalgam : A restorative material obtained by mixing an alloy for dental amalgam with mercury.

2.004 copper amalgam : An alloy composed mainly of mercury and copper, made plastic for use by heating and trituration.

2.005 alginate impression material : An irreversible *gel* formed by mixing with water a powder consisting of soluble alginates and additives.

2.006 dental wax : A substance, with thermoplastic properties similar to those of beeswax, specially intended for use in *dentistry*.

2.007 dental cement : A non-metallic *dental material* used for luting, *filling* or permanent or temporary restorative purposes and made by mixing components into a plastic mass which sets.

2.008 inorganic dental cement : A *dental cement* consisting usually of metallic salts or oxides which, when mixed with a specific liquid, forms a plastic mass which sets.

2.009 organic dental cement : A *dental cement* consisting mainly of synthetic polymers.

2.010 composite dental cement : An organic *dental cement* modified by the inclusion of inorganic materials, treated with a coupling agent to bond them to the polymers.

2.011 unmodified zinc oxide-eugenol dental cement : Cement obtained by mixing *zinc oxide* and *eugenol* without modifiers.

2.012 modified zinc oxide-eugenol dental cement : Cement obtained by mixing *zinc oxide* and *eugenol* with one or more additives.

2.013 synthetic resin teeth : Teeth made from any type of plastics, with or without a filler.

2.014 anterior teeth : The maxillary and mandibular incisors and canines.

Chapitre 2 : Termes relatifs aux produits dentaires

2.001 produit pour obturation : *Produit dentaire* destiné à obturer temporairement ou définitivement les cavités des dents.

2.002 alliage pour amalgame dentaire : Alliage en fines particules à base d'argent et d'étain qui, mélangé avec du mercure, donne un *amalgame dentaire*.

2.003 amalgame dentaire : Produit pour restauration, obtenu en triturant un alliage pour amalgame dentaire avec du mercure.

2.004 amalgame de cuivre : Alliage à base de mercure et de cuivre, rendu plastique au moment de l'emploi par chauffage et trituration.

2.005 alginate pour empreinte : *Gel* irréversible, obtenu par mélange d'une poudre composée d'alginate solubles et d'additifs avec de l'eau.

2.006 cire dentaire : Substance ayant des propriétés thermoplastiques semblables à celles de la cire d'abeille et spécialement destinée à être utilisée en *art dentaire*.

2.007 ciment dentaire : *Produit dentaire* non métallique utilisé pour sceller, obturer et restaurer d'une manière permanente ou temporaire, obtenu en mélangeant des composants en une masse plastique qui «fait prise».

2.008 ciment dentaire minéral : *Ciment dentaire* habituellement composé de sels ou d'oxydes métalliques qui donne, par mélange avec un liquide spécifique, une masse plastique qui «fait prise».

2.009 ciment dentaire organique : *Ciment dentaire* à base de polymères synthétiques.

2.010 ciment dentaire composite : *Ciment dentaire* organique modifié par l'adjonction de composés minéraux spécialement traités par un produit destiné à assurer leur liaison chimique avec les polymères.

2.011 ciment dentaire à l'oxyde de zinc-eugénol simple : Ciment préparé par mélange d'*eugénol* et d'*oxyde de zinc*, sans additifs.

2.012 ciment dentaire à l'oxyde de zinc-eugénol composé : Ciment préparé par mélange d'*eugénol* et d'*oxyde de zinc* avec un ou plusieurs additif(s).

2.013 dents en résine synthétique : Dents faites à partir de différentes sortes de matières plastiques, avec ou sans charge.

2.014 dents antérieures : Les incisives et les canines supérieures et inférieures.